

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 550

présenté par
M. Pauget
-----**ARTICLE 24**

I. – À l’alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« nationale »

insérer les mots :

« , de la police municipale ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« nationale »,

insérer les mots :

« , de la police municipale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli qui intègre l’obligation d’élargir l’interdiction de diffuser des éléments d’identification aux agents de police municipaux par équité avec les mesures prises pour les forces de sécurité de l’État.